

HÔTEL DE VILLE

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 17
N/Ref : NDA/FV

DECISION N° 2009/86

OBJET : Fixation du prix de vente d'un DVD, intitulé «Impression d'Yerres» réalisé par la Commune d'Yerres

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 Avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents afférents,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres a réalisé un DVD, intitulé «**Impression d'Yerres**» destiné à faire découvrir l'environnement, l'histoire, le patrimoine architectural et la vie telle qu'elle se déroule aujourd'hui sur la commune,

CONSIDERANT que la Commune a acquis ce DVD et souhaite le mettre en vente,

DECIDE

DE fixer à 20 euros (vingt euros) le prix de vente du DVD intitulé «**Impression d'Yerres**»

DIT que ce DVD sera disponible auprès du service Relations Publiques, de l'Hôtel de Ville et de la Mairie Annexe,

DIT que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 6 mai 2009



 **Nicolas DUPONT-AIGNAN**
Président de la Communauté
D'Agglomération Du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

